



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte rendu au Conseil Municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

PREND ACTE des actes de gestion

2 - Demande de protection fonctionnelle par un élu

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,
et 1 abstentions,
et 2 sans participation,

ACCORDE le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur Jérôme MOROGE pour couvrir les frais de procédure tels que préalablement exposés ;

DIT que les crédits sont prévus au budget ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Dans le cadre de cette délibération, M.MOROGE n'a pas pris part au vote.

3 - Indemnité de fonction du Maire et des élus

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 4 contres,

DECIDE que le montant des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des sept conseillers municipaux délégués (postes créés lors du conseil municipal précité) soit fixé aux taux suivants, hors application de la majoration prévue à l'article L2123-22 du Code général des collectivités territoriales :

Fonction	Indemnité maximale prévue pour la strate	Indemnité votée	Montant mensuel brut indicatif
Maire	65,00 %	44,78 %	1741,67 €
Adjoint 1	27,50 %	21,27 %	827,28 €
Adjoint 2	27,50 %	21,27 %	827,28 €
Adjoint 3	27,50 %	21,27 %	827,28 €
Adjoint 4	27,50 %	21,27 %	827,28 €
Adjoint 5	27,50 %	21,27 %	827,28 €
Adjoint 6	27,50 %	21,27 %	827,28 €
Adjoint 7	27,50 %	21,27 %	827,28 €
Adjoint 8	27,50 %	21,27 %	827,28 €
Adjoint 9	27,50 %	21,27 %	827,28 €
7 Conseillers municipaux délégués		5,72 %	222,47 € soit 1557,29 € pour 7 conseillers

PRECISE que le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonctions du maire, des

adjoints et des conseillers municipaux est égal au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 6531 du chapitre 65 du budget primitif.

DECIDE que ces indemnités sont versées depuis le 26 mai 2020

PRECISE que les indemnités de fonctions sont payées mensuellement.

PRECISE que les futures modifications de l'indice de référence permettant la fixation du montant des indemnités du Maire et des élus seront systématiquement prises en compte sans nécessité de redélibérer.

4 - Majoration des indemnités de fonction versées au Maire et aux adjoints
--

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 4 contres,

DECIDE que le montant des indemnités de fonctions du maire et des adjoints soit majoré conformément aux articles L.2123-22 et R2123-23 du Code général des collectivités territoriales, et soit fixé aux taux suivants :

Fonction	Indemnité maximale prévue pour la strate	Indemnité votée avant majoration	Montant mensuel brut indicatif après majorations
Maire	65,00 %	62,00 %	2411,43 €
Adjoint 1	27,50 %	25,52 %	992,58 €
Adjoint 2	27,50 %	25,52 %	992,58 €
Adjoint 3	27,50 %	25,52 %	992,58 €
Adjoint 4	27,50 %	25,52 %	992,58 €
Adjoint 5	27,50 %	25,52 %	992,58 €
Adjoint 6	27,50 %	25,52 %	992,58 €

Adjoint 7	27,50 %	25,52 %	992,58 €
Adjoint 8	27,50 %	25,52 %	992,58 €
Adjoint 9	27,50 %	25,52 %	992,58 €
7 Conseillers municipaux délégués		5,72 %	222,47 € soit 1557,29 € pour 7 conseillers

PRECISE que le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est égal au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 6531 du chapitre 65 du budget primitif.

DECIDE que ces indemnités sont versées depuis le 26 mai 2020

PRECISE que les indemnités de fonctions sont payées mensuellement.

PRECISE que les futures modifications de l'indice de référence permettant la fixation du montant des indemnités du Maire et des élus seront systématiquement prises en compte sans nécessité de redélibérer.

5 - Adresse du siège du SITIV - Modification statutaire

Rapporteur: Monsieur MBOUNI

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

APPROUVE la modification statutaire fixant l'adresse du SITIV au 50 Boulevard Ambroise Croizat à Vénissieux (Rhône).

6 - Enquête publique sur les travaux de curage du ruisseau La Mouche
--

Rapporteur: Madame BOISSIER

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

Ayant pris connaissance du dossier d'enquête publique **REND UN AVIS FAVORABLE**

7 - Création d'un service jeunesse - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,

DECIDE de créer deux postes d'animateurs à temps plein dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la collectivité.

8 - Règlement intérieur du temps de travail de la collectivité

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 2 contres,
et 1 sans participation,

ADOpte le nouveau règlement intérieur du temps de travail de la collectivité.

PRECISE que les dispositions de la présente délibération prendront effet pour l'année 2021.

9 - Modification du fonctionnement du compte épargne temps

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 2 abstentions,

VALIDE les modalités de fonctionnement du compte épargne temps au sein de la collectivité.

PRECISE que les dispositions de la présente délibération prendront effet pour l'année 2021.

10 - Garantie d'emprunt - Dynacité

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

ACCORDE sa garantie à hauteur de 15% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 106 400 euros souscrit par l'Emprunteur (Dynacité) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit pour un montant de 315 960 euros.

Ce prêt, constitué de 4 lignes, est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 12 logements situés 116-120 chemin d'Yvours 69310 PIERRE BENITE.

Les caractéristiques financières de ces lignes de prêts sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLS Foncier
Montant :	776 200 €
Durée totale :	60 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1.11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés:

	si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	-0,50% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

Ligne du Prêt 2 :

Ligne du Prêt :	PLS Bâti
Montant :	569 300 €
Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1.11 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés: si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	-0,50% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLS Complémentaire
Montant :	580 900 €
Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1.11 %

	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés: si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	-0,50% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt :	Prêt Booster
Montant :	180 000 €
Durée totale : Avec 1^{ère} période de la phase d'amortissement : - Durée de la phase d'amortissement : Dont durée de la phase du différé d'amortissement :	50 ans 20 ans 20 ans
2^{nde} période de la phase d'amortissement - Durée de la phase d'amortissement	30 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index : 1^{ère} période de la phase d'amortissement 2^{ème} période de la phase d'amortissement	Taux fixe Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel 1^{ère} période de la phase d'amortissement 2^{ème} période de la phase d'amortissement	Taux fixe (taux retenu à l'émission du contrat) Taux du livret A en vigueur à la date du premier jour de la seconde période + 0,60% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%

Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire (échéance déduite)
Modalité de révision pour la 2nde période d'amortissement :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité des échéances pour la 2nde période d'amortissement :	0%

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ACCORDE la garantie pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, garantie portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

DECLARE que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

11 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre Social Graine de Vie

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 190 000 € au Centre Social Graine de Vie.

DIT que les crédits seront prélevés sur les dépenses imprévues.

12 - Ouverture des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 - Budget principal et budget annexe

Rapporteur: Monsieur LANGIN

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,
et 1 abstentions,

AUTORISE Monsieur le Maire, conformément à l'art. L 1612-1 du CGCT à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux autorisations de programme, le détail par chapitre étant le suivant :

Budget principal :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : études et logiciels :	30 000 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : équipements matériels...	80 000 €
Opération 172 - Travaux et équipements - Bât. Publics sauf scolaires :	115 518 €
Opération 520 - Travaux et équipements - Bât. Scolaires :	110 000 €
Opération 524 - Vidéo-protection :	50 000 €
Opération 530 - Construction/Agrandissement école :	15 000 €
Opération 531 - Travaux mise aux normes PPRT - Brotillon	20 000 €

Budget annexe :

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : équipements matériels...	5 062 €
--	---------

Soit un total de 420 518 € pour le budget principal et de 5 062 € pour le budget annexe représentant 25% des crédits ouverts en 2020, hors autorisations de programmes et hors crédits afférents au remboursement de la dette.

DIT que ces crédits seront intégrés aux budgets principal et annexe de l'exercice 2021.

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

DELIBERATION :

DECIDE de verser des acomptes correspondant à 25% des subventions versées en 2020 aux structures suivantes en janvier 2021, le rythme de versement mensuel reprenant après le vote des subventions et du budget primitif,

Centre social Graine de Vie	56 558 €
C.C.A.S.	64 563 €
BUDGET ANNEXE CULTURE	119 241 €
M.J.C. PIERRE-BENITE	39 364 €
Mission locale	5 875 €
TOTAL	285 601 €

DECIDE de verser un acompte correspondant à 40% de la subvention versée en 2020 au CASC (Comité d'actions sociales et culturelles) pour le personnel municipal, le rythme de versement mensuel reprenant après le vote des subventions et du budget primitif 2021, soit **26 860 €**.

DECIDE de verser des acomptes correspondant à 40% des subventions versées en 2020 aux clubs sportifs, le solde étant versé après le vote des subventions et du budget primitif 2021,

Aïkido Club	840,00 €
Boule des gones	1 040,00 €
Boxing Club	1 898,00 €
Entente Cycliste	112,00 €
Judo Club	5 391,00 €
O.M.S.	3 443,00 €
P.L.P.B.	9 400,00 €
PB ATHLETISME	10 123,00 €
Section Plongée	920,00 €
Tennis Club	2 712,00 €
U.S.M.P.B. Basket	8 938,00 €
USMPB Football	3 137,00 €

TOTAL

47 954,00 €

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2021, chapitre 65.

14 - Exonération du paiement des inscriptions de l'école de musique au regard des confinements de l'année 2020
--

Rapporteur: Madame DOMINGUEZ

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

DECIDE d'exonérer les élèves de l'école de musique de leurs inscriptions pour les deux trimestres de l'année 2020 durant lesquels les professeurs n'ont pu assurer leurs cours.

Il est précisé que le produit de ces inscriptions s'élève à 32 588 €.

15 - Exonération de loyers pour les commerçants locataires de la ville et les commerçants non sédentaires

Rapporteur: Madame COMTE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 4 abstentions,

DECIDE de suspendre les loyers des commerçants locataires de locaux municipaux comme suit :

-concernant le coiffeur Amelys : un mois de loyer correspondant au loyer du mois de novembre 2020

-concernant le bar-restaurant Go on Rock, exonération de 50 % de loyer pour les mois de juin à octobre 2020, et suspension totale pour les mois de novembre 2020 à janvier 2021.

DÉCIDE de suspendre, pour le mois de novembre 2020, les droits de place pour les commerçants non sédentaires aux activités non essentielles.

Spécifiquement pour Mme Basset, forain, les droits de place sont suspendus pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2020, ainsi que pour le mois de janvier 2021.

16 - Avis sur les dérogations exceptionnelles accordées par le Maire relatives à l'interdiction du travail dominical pour l'année 2021

Rapporteur: Madame COMTE

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au calendrier suivant relatif aux dérogations de repos dominical :

- Pour 2021 (cinq dimanches) : 24 janvier, 27 juin et 5, 12 et 19 décembre

17 - Fonds d'urgence Quartiers Solidaires 2020 des crédits Politique de la Ville - Arbitrage financier des projets associatifs retenus

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 3 abstentions,

VALIDE la répartition des montants spécifiques des projets retenus dans le cadre de Quartiers Solidaires,

ALLOUE les montants ci-dessus aux associations porteurs de projets,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les conventions et tous les documents s'y rapportant.

PREVOIT que le montant de la subvention pour l'aide au lancement d'une épicerie sociale et solidaire sera inscrit au budget de l'exercice en cours et que les montants des trois autres projets seront imputés sur l'exercice 2021.

18 - Conception et portage de repas en liaison froide à domicile

Rapporteur: Madame CHAPON

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

D'approuver le choix de la commission d'appel d'offres et désigne comme prestataire la société S.H.C.B. ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de l'accord-cadre relatif à la conception et la livraison de repas en liaison froide à domicile ;

Dit que cette dépense sera imputée sur les crédits des budgets 2021 et suivants

19 - Fourniture et livraison de titres restaurants pour les agents de la commune et du CCAS de Pierre-Bénite

Rapporteur: Madame BONTEMPS

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres et désigne comme prestataire la société NATIXIS INTERTITRES ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de l'accord-cadre relatif à la fourniture et à la livraison de titres restaurant destinés aux agents de la commune et du C.C.A.S. de Pierre-Bénite, et toutes les pièces ou documents y afférent ;

DIT que cette dépense sera imputée sur les crédits des budgets 2021 et suivants.

POLICE MUNICIPALE

20 - Conventions pour mise à disposition d'assistants canins au service de la police municipale

Rapporteur: Monsieur LANGIN

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,
et 1 abstentions,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer des conventions de mise à disposition d'assistants canins avec les agents de la police municipale et tous les documents se rapportant à ces conventions.

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2020

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

21 - cession places de parking -21 rue Voltaire/59 Bd de l' Europe - lots 119 à 124

Rapporteur: Monsieur MBOUNI

Le Conseil Municipal, à la **majorité** des membres présents

et 3 contres,

DECIDE de vendre à Monsieur BOUHADIDA Elaya domicilié 11 avenue de Haute-Roche 69310 Pierre-Bénite, les lots 119 à 124 situés 21 rue Voltaire/59 Bd de l' Europe (parcelle AL 438) au prix de 26 000,00 euros pour les lots 119-120-121 et 124 (chaque lot est constitué de 2 places de parking, l'une derrière l'autre) et 9 000,00 euros pour les lots 122 et 123 (chaque lot est constitué d'une place de parking simple) soit un total de 35 000,00 euros.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIT que les recettes seront inscrites sur le budget 2021.

POLE FAMILLES & EDUCATION

22 - Projet Social de la crèche Pré-en-Bulle

Rapporteur: Madame LECLERE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 3 abstentions,

ADOpte le projet social de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant Pré-en-Bulle.

23 - Signature de la convention 2020-2021 entre la commune de Pierre-Bénite, la communauté de communes de la vallée du Garon, et la société Persée.

Rapporteur: Madame LARGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite, la communauté de communes de la vallée du Garon, et la société Persée, valable pour trois ans, et tout document ou avenant afférent à cette convention.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune.

ADMINISTRATION GENERALE

24 - Vœu prolongement du Métro B aux Sept-Chemins

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents

et 3 abstentions,

APPROUVE la formulation de ce vœu au SYTRAL pour que l'étude soit inscrite au plan de mandat 2021-2026.

SOUTIENT le projet de développement des mobilités avec notamment le prolongement du Métro B jusqu'aux Sept-Chemins.

-----**OOOOOOO**-----

FIN DE SÉANCE À 21H25